

République Française
Arrondissement de NEUFCHATEAU
Département des Vosges
COMMUNE DE DARNEY
PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 26 mai 2023

Etaient présents : M. Yves DESVERNES - Mme Petra LAURAIN - Mme Agnès JEANMICHEL – M. Régis BELGERI - M. Pascal FERRARD - M. Jean Marc BOUSCHBACHER - M. Christophe DEMARQUE - Mme Thérèse LALOGÉ
M. Patrick ALBERTOLI

Excusés :

Mme Nicole DELAVILLE pouvoir à M Yves DESVERNES
M. Thibault HEINTZ pouvoir à M. Jean-Marc BOUSCHBACHER
Mme Sylvie PALUMBO

Absents :

Mme Yasmine AKSU
M. Anthony SCHIARATURA

Date de la convocation : 17 mai 2023

Début du conseil : 20 h 05

Monsieur le Maire demande d'ajouter les points suivants :

- 4 - Convention Médiathèque – Département -Commune
- 5 – Remboursement achats repas de l'âge d'or
- 6 – Avenants marché Anciens Abattoirs

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du dernier procès-verbal

- 1 – Avenant règlement cimetière (*plaques stèles Jardin du Souvenir*)
- 2 – Convention de mise à disposition des courts de tennis au Tennis Club
- 3 – Révision RIFSEEP

Questions diverses

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Agnès JEANMICHEL est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER PROCÈS VERBAL

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 28 avril 2023 Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1 - AVENANT REGLEMENT CIMETIERE (*délibération n° 2023.05.26/01*)

Monsieur le Maire rappelle qu'une stèle dédiée a été installée au Jardin du Souvenir afin de permettre aux familles d'identifier les défunts.

Afin d'homogénéiser les plaques adhésives - obligatoirement en laiton, les dimensions sont fixées à 6 cm sur 10 cm.

Seules 3 lignes inscrites en en caractère « Romano » de couleur noire sont autorisées dans l'ordre suivant : Prénom, Nom, dates de naissance et décès ; avec des hauteurs prédéfinies.

Les membres du Conseil approuvent l'avenant à l'article 26 du règlement du cimetière à l'unanimité

2 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES COURTS DE TENNIS AU TENNIS CLUB (délibération n° 2023.05.26/02)

La convention de mise à disposition des cours de tennis est arrivée à échéance le 25 janvier 2023.

Monsieur le Maire propose de reconduire ladite convention pour une durée d'un an avec tacite reconduction.

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, pour la signature de la nouvelle convention

3 – REVISION RIFSEEP (délibération n° 2023.05.26/03)

Monsieur le Maire propose la révision des seuils concernant la cotation, la détermination des groupes de fonctions et la détermination des montant IFSE (Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise) + CIA (Complément Indemnitaire Annuel). Les montants annuels bruts sont les suivants :

- Attaché - groupe 2 : IFSE 8 000 € - CIA 2 000 €
- Rédacteur - groupe 2 : IFSE 8 000 € - CIA 3 000 €
- Adjoint administratif - groupe 2 : IFSE 8 000 € - CIA 2 000 €
- Adjoint technique – groupe 2 : IFSE 8 000 € - CIA 2 000 €
- Agent de maîtrise -groupe 2 : IFSE 8 000 € - CIA 2 000 €

Monsieur le Maire précise que l'attribution du RIFSEEP reste à son initiative, par agent et par arrêté individuel.

En cas de maladie ordinaire, seul le CIA est supprimé à compter du 16^{ème} jour.

Les membres du Conseil approuvent les nouveaux seuils à l'unanimité.

4 – CONVENTION AVEC LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE (délibération n° 2023.05.26 /04)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les termes de la convention de prêt de mobilier proposée par le Conseil Départemental des Vosges.

Dans le cadre de la création de la bibliothèque municipale, la Commune de Darney bénéficie d'un prêt de mobilier (rayonnages, tablettes, panneaux d'habillage, etc.) d'une valeur de 11 792 €. Ce mobilier sera mis à disposition de la commune jusqu'à ce qu'elle soit en capacité de se doter de son propre mobilier. Ce mobilier devra être assuré.

A l'unanimité, le conseil accepte les termes de cette convention.

5 – REMBOURSEMENT ACHATS REPAS DE L'ÂGE D'OR (délibération n° 2023.05.26/05)

Monsieur le Maire précise que des achats pour le repas de l'âge d'or ont été réglés par Monsieur Régis Belgeri pour un montant de 79.82 € (9.57 €+70.25 €). Il propose le remboursement de ces sommes à l'intéressé.

Monsieur Belgeri ne prend pas part au vote.

Ce remboursement est accepté, à l'unanimité, par le Conseil Municipal

6 – AVENANTS MARCHÉ ABATTOIRS (délibération n° 2023.05.26/06 et 2023.05.26/06-1))

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le marché de travaux des Anciens Abattoirs doit fait l'objet d'avenants.

- Pour le lot 4 – Charpente Couverture

Entreprise Eurl Tatin : montant initial du marché = 118 666.60 €

Des travaux supplémentaires doivent être prévus pour un montant de 11 100 € HT pour l'entablement Zinc Quartz sur pignon existant.
Et des travaux prévus ne seront pas réalisés - les quantités prévues au marché sont revues à la baisse- pour un montant de 12 292 € HT.
Soit une baisse de 1 192 € HT.
Le nouveau montant du marché public s'élève à 119 135.43 € -actualisation comprise.

- Pour le lot 5- Menuiseries extérieures
Sarl Menuiserie Houillon : montant initial du marché = 229 229,00 € HT
Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour l'installation de cadres d'ouverture en pignon pour un montant de 408.00 € HT.
Le nouveau montant du marché public s'élève à 233 553.89 € HT – actualisation comprise.

Le Conseil Municipal valide ces 2 avenants à l'unanimité.

Informations et questions diverses :

- Fongibilité des crédits budget commune :

Le règlement budgétaire et financier, voté le 14 avril dernier, donne l'autorisation à Mr le Maire de procéder à des transferts de crédits dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Mr le Maire informe qu'il a utilisé cette procédure pour l'acquisition de matériel à la bibliothèque municipale.

- Caissons pour 805 €
- Carte lecteur, serre livres, douchette pour 795 €

Les crédits sont prélevés sur les travaux de l'église pour 1 600 €.

- Point sur les travaux :

- Anciens Abattoirs : Les travaux suivent leur cours.
- Rue de la République : la première phase de travaux, du stop de la rue de la gare jusqu'à la rue des Fabriques débutera le 5 juin. Cette portion de rue sera interdite à la circulation du 5 juin à fin juillet.

Il est prévu de réouvrir l'ensemble de la rue pendant le mois d'août.

La seconde phase devrait débuter en septembre. La circulation sera interdite de la rue des Fabriques à la rue du Château.

Les réunions de chantier auront lieu chaque jeudi à 14 h.

Le compte rendu des réunions de chantier sera transmis aux représentants des commerçants.

- Eclairage public :

Plusieurs personnes ont demandé le changement d'heure d'extinction de l'éclairage public. Aucun changement n'est envisagé actuellement.

-Loto Association Familiale :

Un loto est organisé le 27 mai 2023 au gymnase.

-Chenilles processionnaires :

Les pièges à phéromones seront posés en juillet.

- A la Barbeline :

La Société Distribuissos d'Igney est intéressée par la location des anciens ateliers d'une superficie de 400 m2 pour y installer un dépôt délocalisé.

-Distributeur de Pizzas sur le Champ de Foire :

Il devrait être opérationnel le 27 mai prochain.

-Restaurant l'Eléphant :

Fermeture définitive

- Travaux :

- Eglise : Tous les travaux prévus sont commandés : électrification des cloches, tableau électrique.
- MPT : la toiture côté cour est terminée.

- TIG :

La commune de Darney recevra au sein des services techniques une personne condamnée à 70 heures de travail d'intérêt général à compter du 5 juin 2023.

- Mur du Chemin de la Marcarerie :

Des dégradations ont été constatées sur un mur appartenant à la commune. Une plainte sera déposée.

- Remerciements :

Suite à l'octroi de subvention par la commune de Darney, les associations bénéficiaires suivantes ont adressé leurs remerciements :
Saône Lorraine, Darney Chemin Faisant, Fanfare de Monthureux sur Saône, Jeunes Sapeurs - Pompiers, Maquis de Grandrupt, Comité de Jumelage, Crins Blancs.

Don du sang :

Sur 33 personnes reçues, 28 dons ont été effectués le mardi 23 mai.
Il a été noté que l'affluence en semaine est plus difficile.

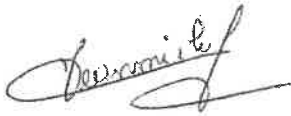
-Sécheresse :

Un arrêté préfectoral stipule que la commune de Darney est classée Zone sinistrée pour la sécheresse de l'année 2022.
Une déclaration de sinistre doit être effectuée à l'assurance dans le mois qui suit la publication de l'arrêté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 54.

Darney, le 6 juin 2023

La secrétaire de séance,
A. JEANMICHEL



Le Maire,
Yves DESVERNES

